



Section **Sud** TP Nord Champagne V /Ascq

SUD PTT 59 11, place de Verdun
59650 Villeneuve d'Ascq
e.mail : sudtelecom59@wanadoo.fr
tel : 06 82 85 49 38
V/Ascq, le 03/02/09

UN ACCORD DE SIGNE, MAIS DIX DESACCORDS DE RETROUVES !

L'Accord de mise en place d'une Unité Economique et Sociale (U.E.S) entre les 9 sociétés constituant désormais Teleperformance France a été signé à l'unanimité des 7 syndicats (CFDT, CFTC, CGC, CGT, FO, SUD et UNSA) le 21 janvier 2009.

Si SUD a signé, en émettant toutefois de sérieuses réserves, c'est parce que nous pensons que l'existence d'une U.E.S permettra à tous les salarié-e-s d'avoir une meilleure connaissance de tout ce qui se passe dans l'entreprise, mais surtout de bénéficier des mêmes accords d'entreprise et usages sur tous les centres de production.

Il n'en demeure pas moins que rien n'est réglé...

POUR LE QUOTIDIEN DES SALARIE-E-S TOUT SE JOUE A PARTIR DE MAINTENANT.

Aujourd'hui, 3 février, Syndicats et Direction discutent de la mise en place d'un calendrier des négociations (Accord de méthode) concernant tous les accords, usages et engagements unilatéraux dénoncés par les 8 entreprises en décembre 2008.

Pour **Sud**, il est évident que le véritable enjeu des semaines à venir sera bien d'obtenir un alignement par le haut en matière de Convention Collective, de 13^{ème} mois, de temps de travail et d'amplitude horaires, d'absence de jours de carence maladie, de délai de prévenance planning, de grille de classifications etc...

Chacun a pu constater que l'empire Teleperformance (13^{ème} mois, titres restaurant, par exemple) ne cède jamais rien sans une mobilisation préalable des salarié-es.

De plus, il faudra être particulièrement vigilants, car la Loi du 20 août 2008 sur la Rénovation de la Démocratie Sociale établit que les accords d'entreprise priment. En d'autres termes, un accord d'entreprise pourra être plus défavorable aux salarié-e-s qu'un accord de branche ou une disposition prévue par une convention collective.

C'est une inversion de la hiérarchie des normes qui existait jusqu'ici dans le droit du travail en France et les patrons vont tenter d'en user et d'en abuser !

LES AUTRES ACCORDS A SIGNATURE OU EN DISCUSSION

Les moyens donnés aux organisations syndicales.

Le 21 janvier, la Direction de Teleperformance a aussi proposé aux syndicats de signer un Accord sur les Moyens aux Organisations Syndicales.

Lors des discussions, la CFDT semblait s'orienter vers un refus de signature car elle estimait le nombre de Délégués Syndicaux au niveau des 5 entreprises globalement insuffisant au vu de la taille des périmètres des sociétés TP Centre Ouest et TP Centre Est.

Cet Accord n'a pas été signé par la CGT et *Sud*, car la Direction a refusé la mise en place de Délégués Syndicaux par centre de production et impose comme périmètre bassin d'emploi. Cela revient à dire qu'1 seul Délégué Syndical aura éventuellement à couvrir 2, 3 ou même 5 sites avec son quota de 20 heures mensuelles de délégation !

Ce sera respectivement le cas à Villeneuve d'Ascq et au Mans (2 sites) ; en Ile de France (3 sites) ; à Orléans et à Toulouse (4 sites) ou à Lyon (5 sites).

De plus, la Direction entend s'en tenir strictement au Code du travail concernant les Responsables de Sections Syndicales. Ils ne disposeront donc que de 4 heures mensuelles de délégation pour distribuer des tracts et rencontrer les adhérent-e-s, et ce, quel que soit le nombre de centres et de sites existant sur leur bassin d'emploi !

Un Accord de protocole pré-électoral.

L'intégration, en dernière minute, des 1800 salarié-e-s de la société TPH-ST (anciennement Phone House) dans les périmètres des 5 nouvelles sociétés composant Teleperformance France conduit à une renégociation du protocole pré-électoral.

Des réunions de négociation sont prévues entre le 10 et le 15 février afin de convenir d'une date pour des Elections Professionnelles dans les 5 sociétés entre la fin avril et la fin mai 2009.

Dans les semaines qui viennent Sud continuera à vous tenir informés et à vous consulter, tant sur les Négociations Annuelles Obligatoires 2009 que sur la renégociation des accords d'entreprise, usages et avantages acquis.

Je souhaite contacter le syndicat *Sud* *

Je souhaite adhérer au syndicat *Sud* *

Nom

Prénom

Entreprise :

Site :

Téléphone :

e.mail perso :

* (rayer la mention inutile). Coupon à nous retourner à l'adresse du syndicat
Sud située au verso.